

71<sup>e</sup> année - n°3 - mars 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



# MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
Plus que jamais :  
la lutte continue  
P. 3



**LE MOT QUI PUE**  
Politique  
P. 7



**GAZELCO**  
Plan de délestage  
et risque de black-out...  
P. 11

## Paiement de la prime syndicale 2014

*Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété. Voici comment procéder.*

Tout qui travaille dans un service public, qu'il soit statutaire ou contractuel, reçoit le formulaire de prime syndicale 2014 au cours du premier trimestre 2015. Ce formulaire comporte quatre parties. Vérifiez que les données mentionnées dans la partie A « rubrique à compléter par l'administration » sont exactes. Les erreurs éventuelles et les données lacunaires peuvent être modifiées dans la partie B du formulaire. Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 !**

La prime syndicale 2014 sera réglée avant le 30 septembre 2015 et s'élève à 90 € maximum. Même si vous avez reçu plusieurs formulaires de demande, un seul peut être introduit pour une même année de référence.

### La fin des duplicatas !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

**Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2014 ! Suite aux dispositions légales relatives au paiement des primes syndicales, les formulaires de remplacement 2013 ne sont plus acceptés par la Commission des primes syndicales.**

## 8 mars 2015 - Journée internationale des droits des Femmes

Camarades ! Le gouvernement fédéral nous a déclaré la guerre ! Il attaque notre modèle de société pour l'éradiquer. Ils veulent faire de nous des travailleurs et travailleuses :

- pauvres (saut d'index et modérations salariales) ;
- vieux et vieilles. 6 femmes sur 10 devront travailler jusqu'à 67 ans faute de pouvoir faire valoir 42 ans de carrière ;
- en mauvaise santé (réductions des budgets « soins ») ;
- corvéables à outrance sans aucun respect de la conciliation vie privée et professionnelle ;
- exclus du chômage, dont une grande majorité de femmes sous statut « cohabitant » et cela même si elles ont cotisé durant de nombreuses années ;
- exclus d'un système suite à la privatisation des services publics.

Des services publics affaiblis par les trop nombreuses économies à réaliser ! Les femmes en seront triplement victimes puisqu'elles y sont majoritairement employées, qu'elles en sont les principales usagères et qu'elles devront en plus assumer le rôle jusqu'alors assumé par la collectivité.

**FINIR DÉPOUILLÉES ? LES FEMMES DISENT NON !**

## DANS NOS RÉGIONALES

### Hainaut occidental

#### Amicale des Pensionnés

L'Amicale des Pensionnés organise le 21 mars, en ses locaux place Verte 15 à Tournai, son Bingo, ouvert à tous les affiliés CGSP. Inscriptions à partir de 14h. Droit d'inscription : 5 €

### Namur

#### Festivités 1<sup>er</sup> mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting – Orateurs :  
J. Thonon, Secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur et Président de la FGTB,  
M. Meyer, Président de la CGSP,  
M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,  
G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations :  
12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 17 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408 (communication : SACNam 1<sup>er</sup> mai 2015) ;
- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;
- par mail :  
[maryse.dussart@cgsp.be](mailto:maryse.dussart@cgsp.be) ou [veronique.lenaerts@cgsp.be](mailto:veronique.lenaerts@cgsp.be)

## Plus que jamais : la lutte continue

Les dernières élections grecques soulèvent un espoir et cet espoir est fondé.

Pour la première fois depuis très longtemps, c'est l'arrivée au pouvoir d'une gauche en rupture avec la logique TINA (*there is no alternative, il n'y a pas d'alternative*). Cette gauche, que les médias s'obstinent à qualifier d'*extrême*, est avant tout le résultat, non d'un hasard, mais d'une mobilisation sociale de cinq années. Cinq années de lutte acharnée contre un gouvernement qui a mené la politique la plus néfaste, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux travailleurs et travailleuses.

Ne nous faisons pas d'illusions ! Tant à l'intérieur de la Grèce, que partout en Europe, ce nouveau pouvoir grec a de nombreux ennemis. Si jamais il arrive à démontrer qu'une autre politique est possible, c'est tout le modèle voulu par le monde patronal et par les technocrates européens qui s'effondrera. C'est pour cela, et les travailleurs et travailleuses grecs l'ont bien compris, qu'il faut poursuivre la mobilisation.

Nous aussi, dans tous les pays européens, nous devons nous battre aux côtés des travailleurs grecs. Espérons que demain, en Espagne, un autre front anti-austérité gagne les élections et que partout en Europe, la démonstration se fasse qu'une autre politique est possible !

Non à l'austérité, oui à la solidarité, oui à une économie durable et solidaire basée sur la satisfaction des besoins sociaux et collectifs !

Cela nous ramène à la situation en Belgique.

La FGTB, et donc la CGSP, a rejeté le mauvais accord interprofessionnel et elle a raison. La CSC a quant à elle dit oui à 52 %. Cela veut donc dire aussi que 48 % de nos collègues partageaient notre analyse ! Et si on lit le résultat à l'aune communautaire, une majorité de militants CSC francophones partageaient notre point de vue. Ce résultat doit être plus important pour nous que le résultat global.

En effet, partout où cela est possible, il faut continuer l'action, la plus dure possible, face à un gouvernement ou une majorité parlementaire fédérale qui ne nous ménage en rien. Particulièrement au niveau des services publics : privatisations, diminutions de dotations, licenciements, atteintes au statut, prolongement de la carrière de plusieurs années, atteintes au droit de grève, stigmatisations encore plus fortes des allocataires sociaux, etc.

Les gouvernements régionaux et communautaires ne peuvent non plus se réfugier derrière cet abominable gouvernement De Wever pour espérer passer en douce des mesures qui n'en seraient pas éloignées.

Le combat doit être dur, nous ne devons nous priver d'aucune arme. La grève sera nécessaire si nous voulons gagner ! Pour la réussir, nous devons à nouveau convaincre certains de nos camarades et de nos collègues que rien n'a évolué, que le gouvernement fédéral n'a, en rien, fait machine arrière.

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles refusent d'entendre les revendications des représentants des travailleurs. Un nombre croissant de communes licencient ou s'apprentent à le faire. Tout cela doit nous réunir : NON à l'austérité, NON aux inégalités grandissantes, OUI à une politique solidaire. Pour cela, OUI aux actions interprofessionnelles et OUI aux actions des travailleurs et travailleuses des services publics !

# MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

Le 9 décembre 2014, la CGSP wallonne a accueilli **Andrea Rea**, professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles et directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion (GERME) et **François Gemenne**, chercheur au CEDEM (Centre d'étude des migrations) de l'ULG et chercheur associé au CERI, Sciences Po de Paris, et aussi accessoirement également connu comme l'homme qui a cloué le bec à Florian Philippot, un des ténors du Front national (FN) lors d'une émission française de grande écoute...

Une grande conférence syndicale consacrée aux mensonges et fantasmes qui circulent autour de l'immigration et qui venait à point nommé à l'heure où chez nous la gestion du dossier migratoire devient de plus en plus étriquée mais surtout au moment où, après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les amalgames les plus pourris fleurissent sur les réseaux sociaux.

## Une histoire qui se répète

Andrea Rea le souligne d'emblée : l'histoire a tendance à se répéter, les immigrants sont souvent ressentis comme une menace. Ceci est notamment lié au fait que, contrairement aux Etats-Unis, les Etats européens ne se sont jamais considérés comme des Etats d'immigration. Partant, les stéréotypes qui circulaient dans les années cinquante à propos par exemple des Italiens comme ceux agitant le spectre d'une *invasion* incontrôlée de personnes qui viennent prendre notre travail, qui vont faire baisser le niveau scolaire ou changer notre culture ont toujours cours aujourd'hui pour caractériser d'autres migrants.

Y a-t-il d'ailleurs vraiment lieu de parler d'*invasion* lorsque nous constatons que la proportion de non-Européens arrivés au sein de l'Union européenne est très faible ? Ainsi, en Belgique, l'immigration de travail s'élève à 6 % mais il subsiste une *impression* d'invasion qui

découlerait du regroupement familial, de la concentration dans certains quartiers et des demandes d'asile pour raisons humanitaires. Cette impression, d'ailleurs entretenue dans certains milieux, laisse penser que l'État ne maîtriserait plus les flux parce que les gens utilisent tout simplement des droits qui sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, le marché de l'emploi reste un lieu où la discrimination est prépondérante. Elle s'aggrave souvent du fait que de nombreux travailleurs migrants



sont la plupart du temps utilisés à des fins de dérégulation des conditions de travail et de dumping social, principalement dans les secteurs de la construction et de l'horticulture.

## Une gestion managériale de l'immigration

François Gemenne analyse plusieurs préjugés afin de questionner leur légitimité. Certains reposent davantage sur une perception et moins sur la

réalité et si le fossé entre les deux tend à s'accroître, la plupart des politiques migratoires actuelles se fondent sur cette mauvaise perception. Lorsqu'un gouvernement met en avant sa volonté de lutter contre la fraude et les abus dans le domaine de l'asile, il crée une certaine représentation de l'immigré dans l'espace public. Et il tend à dissimuler cette représentation idéologique derrière la froideur d'une politique managériale. Nous le constatons d'ailleurs indépendamment de la tendance politique du gouvernement en place (pour autant qu'il soit encore possible de les distinguer). Cette gestion managériale (il faut faire du chiffre) explique la popularité de personnes comme Maggie De Block qui ont su se fondre dans cette logique.

## Trois préjugés qui ont la vie dure

### *L'immigration nous coûte cher*

Tout semble indiquer au contraire que l'impact fiscal de l'immigration serait positif. Toutefois, d'un point de vue stratégique, la question suivante surgit : répondre à cette allégation n'équivaudrait-il pas à lui conférer une certaine légitimité ? D'autant plus que cette question n'est jamais mise en avant pour d'autres strates de la population (les enfants coûtent cher, les personnes âgées aussi, par ailleurs). Or, si aucun compte n'est demandé à ceux-ci, les immigrants sont quant à eux sommés de



se justifier et de faire valoir leur légitimité dans le corps social.

### **Notre société serait confrontée à un problème d'intégration**

L'immigration a changé et est devenue plus visible mais la véritable question est celle de savoir quelle intégration est souhaitée. Les immigrés doivent-ils nier leur culture pour maximiser leurs chances d'intégration ? Que fait réellement notre société pour les intégrer ? Et s'intégrer certes, mais à quoi ? La Belgique, pour prendre cet exemple, est un pays divisé. Quelle intégration promouvoir quand on peine déjà à définir le Belge type ? En quoi d'ailleurs un pays qui n'existe pas vraiment serait-il menacé ?

### **On ne peut pas accueillir toute la misère du monde**

Tout d'abord, rappelons que Michel Rocard, auteur de cette phrase, avait dit : « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit en prendre sa part* ».

Cliché absolu, cette assertion tronquée tendrait à indiquer l'existence d'un

plafond infranchissable dans chaque société. Ensuite, de tels propos sont tout bonnement insultants : de quelle misère du monde parle-t-on ?

Outre les immenses dangers, la migration est un processus qui coûte très cher au migrant. La traversée de la Méditerranée s'élève à 3 000/5 000 euros ;

les familles, voire des villages entiers, se cotisent pendant des années. Ceux qui arrivent dans nos contrées sont donc loin d'être les plus pauvres qui, quant à eux, restent au pays ou, s'ils arrivent à migrer, rejoignent les pays avoisinants.

En outre, la décision de migrer est tout sauf une décision prise à la légère : il s'agit généralement d'une décision mûrement réfléchie, prise à contrecœur, qui est le fruit d'un projet. Qui abandonnerait ses proches le cœur léger ?

Ces trois préjugés témoignent d'une profonde méconnaissance de l'immigration et pointent aussi la faillite et l'impuissance de la classe politique qui croit et/ou qui fait croire que les flux pourraient être maîtrisés rien qu'en jouant avec les allocations. En réalité, les flux migratoires sont non seulement un droit fondamental, ce sont surtout un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.

### **La mise en concurrence comme modèle de société**

Basé sur une perception faussée de l'immigration, le vent fétide du racisme souffle et n'épargne personne. Ainsi, malheureusement, avoir fait partie de l'immigration n'est pas un antidote au racisme. La société capitaliste est une société de rivaux et, entre les travailleurs mis en concurrence généralisée, le racisme peut poindre quand le dernier arrivé menace l'emploi de celui déjà là. Cette concurrence rend complexe la mobilisation sur la question du travail. Par contre, c'est moins le cas sur celle du droit de séjour comme en témoignent les mouvements d'empathie lorsqu'il est question d'exclure des enfants scolarisés.

Ainsi, selon nos invités, il y a eu une

“  
*Les flux migratoires sont un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.*  
 ”

démision de la gauche, au milieu des années 1980, face à la montée de l'extrême droite. Démission qui peut être résumée par l'acceptation de l'idée selon laquelle le FN poserait les bonnes questions (et ce faisant dicterait les termes du débat) mais n'apporterait pas les bonnes réponses.

Face à cette erreur, il conviendrait de ne pas entrer dans une surenchère émotionnelle et narrative et d'éviter autant les généralisations abusives que les cas particuliers, même pour mettre

François Gemenne



Andréa Réa



en exergue les mérites individuels de l'un ou l'autre.

Par contre, il est nécessaire de rajouter de la rationalité dans le débat et de la cohérence dans les positions officielles. En effet, le dumping social par exemple montre clairement qu'il s'agit d'un phénomène politiquement organisé. Depuis longtemps, la Confédération européenne des syndicats a demandé en vain que les textes légaux englobent la responsabilité du donneur d'ordre. À ce sujet, il règne une grande hypocrisie dans les rapports entre le marché et l'immigration et il est toujours bon de rappeler que les premières victimes sont les travailleurs détachés eux-mêmes.

**« Puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine »**

Si la perception dominante est celle d'une immigration plus visible, c'est aussi parce que l'Islam est devenu la deuxième religion européenne. La tâche compliquée qui se présente à nous est celle de trouver des manières de vivre ensemble. Il faut à tout prix pouvoir les mettre en œuvre, car le risque induit par le fait de nier les gens dans leur essence revient à semer les graines de la radicalisation des valeurs. L'attentat

meurtrier contre Charlie Hebdo en ce début d'année ne confirme que trop cette urgence : *« puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine. »*

Nos deux intervenants ont conclu de concert qu'il faut accepter l'idée que la société bouge, qu'elle n'est pas un musée et que l'ingéniosité mise en œuvre en Belgique sur le plan institutionnel, notamment dans la construction alambiquée de notre système fédéral, devrait être tout aussi possible dans le cadre de la cohabitation harmonieuse de personnes différentes et égales, par un déplacement de la perspective, sans éluder la question de la place de la religion dans l'espace public.

**Une autre exclusion sociale ?**

Lors du débat, un des intervenants soulignait que nos sociétés occidentales vivaient actuellement une forme à rebours de migration et d'exclusion sociale. Celles, volontaires et absurdes, de cette part la plus fortunée de nos sociétés qui entend ne plus participer par ses impôts à la construction et à l'amélioration de notre vivre ensemble. Cette sécession fiscale, cette *violence des riches*, démontre parfaitement cette

dialectique de la perception dont nous parlions dès l'abord.

Elle met en exergue cette lutte permanente nécessaire contre les inégalités et le rôle fondamental en matière d'intégration que les syndicats en général et chacun de nous en particulier ont à y jouer.

Ce débat, qui par son ampleur et ses multiples facettes en a ouvert d'autres, a aussi permis de rappeler que l'immigration était et reste un combat de classe, que le partage de points de vue décalés et hors des sentiers archi-battus par des médias dominants, ouvrait la possibilité d'avoir un regard neuf sur des enjeux essentiels. C'est peu et c'est déjà beaucoup. ■



## Politique

*Au fur et à mesure que le plan d'action du front commun se déroulait et rencontrait par ailleurs un certain succès, les partis politiques de la coalition gouvernementale et tout particulièrement son Premier ministre de l'ombre n'ont eu de cesse de dénoncer des actions qu'ils jugeaient « politiques ». Ainsi, le 2 décembre, Bart De Wever déclarait : « Pour moi, la grève, c'est une solution ultime dans un conflit social. Pas une action politique. ». Et il remettait le couvert le 11 décembre sur les ondes de Bel RTL : « Normalement, la grève est l'arme ultime mais, maintenant, on commence avec des grèves qui sont purement politiques ». Retour et arrêt sur un usage pas si anecdotique de ce qualificatif.*

Certes, lorsqu'il s'agit de disqualifier les mouvements sociaux, tous les moyens sont bons, c'est bien connu mais le doute est permis : le bourgmestre d'Anvers vit-il dans un cocon ? Pour lui, il serait impensable, inconcevable même, de faire grève contre des mesures du gouvernement. Le mécontentement ne pourrait émaner que de la visite périodique du bureau de vote.

### Disqualifier

Ceci dit, a-t-il déjà rencontré, vécu une grève qui n'était pas politique ? En effet, au sens noble du terme, la politique concerne le fonctionnement d'une communauté, elle porte sur les actions et le développement de cette société. Ce n'est que dans la bouche ou sous la plume des acteurs et commentateurs de la chose politique que cette dernière se réduit souvent à des luttes entre hommes et femmes politiques. Alors, pourquoi à tout prix vouloir recourir à cet adjectif pour disqualifier un adversaire ?

### Un relent de thatchérisme

Tout d'abord, les déclarations tonitrueuses et la manière de procéder de ce gouvernement des droites ne sont pas sans rappeler les agissements de Margaret Thatcher. En effet, en 1984, cette dernière a été la première à qualifier la grève des mineurs de « grève politique » pour ensuite s'en prendre à la totalité des droits sociaux et démocratiques. Et il est en effet pertinent et judicieux de garder en mémoire ou de revenir sur les conséquences de cette guerre civile qui a touché la Grande-Bretagne à l'époque :

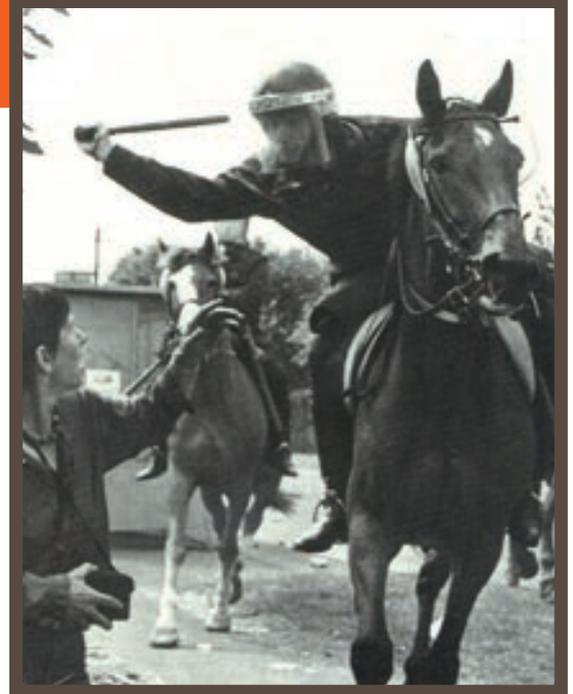
**En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.**

une fois le NUM (le syndicat des mineurs) anéanti (après une grève de 50 semaines accompagnée d'une répression policière sans précédent et de campagnes médiatiques calomnieuses contre les grévistes), le thatchérisme a eu un boulevard devant lui. Les privatisations se sont alors enchaînées : *British Telecom*, *British Gas*, *British Airways* et, dans la foulée, le gouvernement a également érodé le droit de grève, limité les possibilités de manifester. En somme, au nom de la lutte contre les grèves politiques, il a induit une défaite du monde du travail face à l'émergence du système néolibéral, un affaiblissement du monde syndical dans son ensemble, aggravant l'atomisation sociale et les inégalités. L'agenda non caché de ces déclarations était de casser les syndicats pour imposer un nouvel ordre social et économique.

### Restreindre la démocratie ?

Cette idée selon laquelle les grèves politiques contre des mesures gouvernementales serait proscrite et où la démocratie serait réduite aux élections contraste fortement avec l'émergence de voix visant précisément à élargir

le spectre de la démocratie. Et ce verdict singulier ne laisse pas d'étonner puisqu'il émane « de la bouche de femmes et d'hommes politiques eux aussi... Or, par les temps qui courent, le politique ferait mieux de se valoriser que de se déprécier... (Partant) ne serait-il pas judicieux de rendre à l'adjectif "politique" sinon



*son aura, au moins sa neutralité ?<sup>1</sup> »*

En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.

### La politique, c'est l'affaire du peuple

Les grèves apolitiques n'existent pas, la « grève est politique au même titre que toutes les activités humaines. Tout est politique, c'est implacable »<sup>2</sup> sauf à vouloir nier « le principe même de la politique : il y a de la politique lorsqu'il y a un peuple, lorsque le peuple ne se confond pas avec sa représentation étatique, mais se déclare et se manifeste lui-même en choisissant ses lieux et ses temps. »<sup>3</sup>

1. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
2. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
3. Jacques Rancière, « Le moment esthétique de l'émancipation sociale, entretien » (propos recueillis par Aliocha Wald Lasowski) in *La Revue des livres* n° 7 septembre-octobre 2012, p. 48.

## Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

*Face au chômage problématique à Bruxelles, les projets et déclarations concernant les politiques d'emploi fleurissent. Encore faudrait-il, pour être pertinents, qu'ils visent l'emploi de qualité et respectent les travailleurs qui sont censés en être les bénéficiaires.*

Pris entre les approches restrictives imposées par les gouvernements fédéraux successifs, celles développées par la Région, les logiques d'activation, les réductions de cotisations accordées aux employeurs et les aides qui se muent parfois en pièges, les principaux intéressés - les travailleurs sans emploi - ne trouvent pas leur compte. Quant aux mesures déployées, elles s'avèrent le plus souvent inadaptées puisqu'elles peinent à atteindre leurs objectifs de réduction du chômage dans un contexte où il n'y a pas de travail pour tout le monde (1 demande pour 13 offres à 1 pour 37 selon l'étendue de la zone géographique considérée). Au mieux, il en résulte une régulation à la marge du chômage structurel qui permet au « marché du travail » de maintenir la pression sur les salaires les plus bas.

### Toujours plus de pression

Dans les faits, ce sont les chômeurs qui ont le plus de capacités et de compétences personnelles qui accèdent au petit nombre d'emplois offerts à des conditions minimales de stabilité et de salaire. Les autres restent sur le carreau et subissent une pression croissante qui mène à l'exclusion. C'est dans cette logique que s'inscrivent les mesures de limitation des allocations dans le temps et de limitation à trois ans des allocations d'insertion des jeunes qui basculent par milliers du régime des allocations de chômage vers celui de l'aide sociale des CPAS.

C'est le résultat de l'adoption du concept « d'État social actif » qui prétend « activer » les chômeurs en leur octroyant un droit à l'accompagnement et à la formation en contrepartie de preuves de leurs efforts pour trouver un emploi. Une condition méritoire individuelle qui n'existait pas avec l'État-providence qui prévalait jusqu'alors et où l'allocation de chômage se basait sur un principe de responsabilité collective.



### Des politiques mieux adaptées

La Région de Bruxelles-Capitale requiert des politiques plus spécifiques pour répondre à la problématique particulière d'emploi marquée à la fois par une forte croissance démographique et par un niveau moyen de formation trop faible des demandeurs d'emploi au regard des exigences de qualification des emplois accessibles.

Sans céder au mythe de « l'employabilité » qui prétend faire coller au mieux offres et demandes d'emplois en adaptant la formation aux attentes supposées des employeurs et en responsabilisant le travailleur par rapport à ses choix, il convient d'utiliser au mieux les ressources et possibilités existantes dans le contexte actuel en replaçant l'humain et les intérêts des travailleurs au centre des logiques d'emploi.

Parmi les moyens budgétaires destinés à favoriser l'emploi (275 millions d'euros),

une part considérable est absorbée par des réductions de cotisations sociales des employeurs. Cette approche coûte à l'État en même temps qu'elle l'appauvrit en le privant de recettes. Il serait préférable de consacrer plus de moyens à l'activation (actuellement seulement 35 millions d'euros).

On répète à l'envi que la formation est la question fondamentale et que c'est là qu'il faut porter les efforts. C'est

une bonne raison pour déplacer la logique d'activation en mettant de nouveaux moyens dans l'enseignement qu'il s'agisse des filières classiques ou de rattrapage plutôt que sur les gages exigés des demandeurs d'emploi.

Il est aussi question de moyens supplémentaires pour la « garantie jeunes » censée lutter contre le chômage des

jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Elle est présentée comme un système win-win, mais il importe qu'elle ne soit pas réduite à un effet d'aubaine pour les employeurs.

Osons ces paris, mais pour des emplois stables, avec des salaires décents - n'en déplaise aux gouverneurs de la Banque nationale et autres « experts » de l'OCDE - et dans le respect des travailleurs !

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)



# Non au tourisme médical

La divulgation d'un nouveau document lève le voile sur des négociations secrètes visant à promouvoir le « tourisme » médical, la privatisation et à accroître les frais médicaux.

Un document de réflexion – divulgué par l'*Associated Whistle-Blowing Press* – dénonce les négociations sur l'Accord sur le commerce des services (ACS), qui se déroulent actuellement dans le plus grand secret et visent de vastes réformes des systèmes de santé publique promouvant l'externalisation à l'étranger des services de soins de santé et la privatisation. Cette proposition, intitulée « *Document de réflexion sur les services de soins de santé dans le cadre des négociations sur l'ACS* », stipule qu'il existe « *un incroyable potentiel inexploité en matière de mondialisation des services de soins de santé* », résultant en grande partie du fait que les « *services de soins de santé sont financés et fournis par l'État ou par des associations d'aide sociale, et qu'ils ne présentent, pour ainsi dire, aucun intérêt pour les concurrents étrangers, étant donné le manque d'opportunités pour développer des activités axées sur le marché* ».

« *Cette proposition conduirait à une hausse des coûts des soins de santé dans les pays en développement et entraînerait une baisse de la qualité dans les pays développés, en Europe, comme ailleurs* », explique le D<sup>r</sup> Odile Frank qui s'est penchée sur ce document pour l'Internationale des services publics (ISP). M<sup>me</sup> Frank précise qu'une telle proposition viendrait non seulement accroître les coûts pour les gouvernements, mais également les primes des assurances-santé.



## La santé n'est pas une marchandise

Selon l'ISP, la CGSP wallonne et Médecine pour le Tiers-Monde, la proposition de l'ACS considère les services de santé comme une marchandise. La mise en place d'un commerce des services de santé viendra occulter les aspects de santé publique et exacerber les inégalités.

« *La santé est un droit humain. Elle n'est pas à vendre et ne peut être commercialisée. La raison d'être des systèmes de santé, c'est de veiller à ce que nos familles soient en bonne santé et en sécurité – pas de permettre aux grandes entreprises de dégager des bénéfices* », souligne la secrétaire générale de l'ISP Rosa Pavanelli.

Les bénéfices pouvant potentiellement être retirés par les entreprises via la privatisation des soins de santé publics sont

titanesques. Dans les 50 pays participant aux négociations sur l'ACS, la moyenne pondérée du PIB consacrée aux soins de santé s'élève à 12,5 %.

Pour l'ensemble de ces pays, la somme totale des dépenses du PIB dans le secteur de la santé dépasse les 6 milliards de dollars par an, soit plus de 90 % des dépenses annuelles mondiales de santé.

## Nouvelles fuites de documents

Il s'agit de la troisième grande fuite de documents controversés relatifs aux négociations sur l'ACS, au cours des derniers mois. En mai dernier, Wikileaks avait divulgué l'annexe sur les services financiers. Cet épisode avait été suivi, en décembre dernier, par la fuite d'une proposition émanant du

Représentant américain au commerce portant sur le commerce en ligne, le transfert de technologie, les flux transfrontaliers de données et la neutralité du Web. Cette nouvelle divulgation avait suscité de nombreuses craintes quant à la possibilité que l'ACS ne vienne porter atteinte aux lois sur la confidentialité des données, dans le sillage des révélations de Snowden.

L'ACS est actuellement négocié entre 23 parties (l'UE ne comptant que pour une seule) qui souhaitent étendre la portée et les règles de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) à l'échelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Avant que l'Internationale des services publics (ISP) ne publie la toute première critique de cet accord, intitulée *LACS contre les services publics*, en avril 2014, c'est un secret total qui entourait ces négociations.

Le rapport publié par l'ISP révèle comment l'ACS empêchera que les privatisations manquées ne reviennent entre les mains du secteur public, et limitera la capacité des gouvernements à réglementer les services publics privatisés, à l'instar d'autres domaines d'intérêt public, tels que les lois visant à protéger les travailleurs/euses, les consommateurs, les petites entreprises et l'environnement. ■

## Pourquoi la FGTB n'a-t-elle pas donné son accord ?

*La FGTB n'a pas approuvé le projet de texte élaboré par les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Groupe des 10. Non que nous fassions la fine bouche, mais parce que nos membres sont loin d'y retrouver leur compte. Avec ce gouvernement, le dialogue social est vide de sens. Il ne prête pas attention à nos alternatives... ce qui conforte encore la position patronale.*

La FGTB a refusé un jeu de dupes. Un saut d'index imposé par le gouvernement privera tous les travailleurs de 2 % de leur revenu. En compensation, et uniquement à partir de 2016, une enveloppe fermée de maximum 0,375 % sur les salaires bruts des travailleurs et une enveloppe de 0,3 % net sont proposées. Le compte n'y est pas. L'augmentation – encore faut-il l'obtenir – du salaire est largement insuffisante pour compenser la perte causée par le saut d'index.

Pas mieux pour les pensionnés, les malades et les chômeurs qui perdront également 2 %. Sur une allocation de 1 000 euros par mois, la perte est de 20 euros par mois, soit 240 euros par an.

Tous les travailleurs y sont donc perdants.

### Pourquoi sommes-nous opposés à un saut d'index ?

- Parce qu'un saut d'index coûtera cher à chaque travailleur du privé et du public, chaque pensionné, chaque allocataire. Un salarié en début de carrière perdra jusqu'à 27 000 euros sur toute sa carrière ! L'équivalent d'une année de travail !
- Parce qu'un saut d'index, ce sont 2,6 milliards qui passent de la poche des travailleurs du privé à celle des actionnaires.
- Parce qu'il n'y a aucune garantie que cet argent servira à créer des emplois. Les employeurs en dispo-

seront comme ils l'entendent, sans conditions, sans contrôle.

- Parce que les augmentations salariales minimales sont loin de compenser le saut d'index, pas plus que l'augmentation des frais professionnels forfaitaires. Ces derniers étant financés par l'argent public, c'est-à-dire essentiellement par les travailleurs.
- Parce que les augmentations très limitées des allocations sociales dans le cadre de la liaison au bien-être ne compensent nullement la perte de pouvoir d'achat de ce saut d'index.

### Quel est le problème de la marge salariale ?

- On nous prend d'abord 2 % par le saut d'index pour nous rendre une toute petite augmentation de salaire net. Une petite augmentation que tout le monde n'aura pas nécessairement puisque la moitié dépend des négociations sectorielles et que seuls les secteurs forts l'obtiendront. Sans oublier que tous les travailleurs ne bénéficient pas de chèques repas ou d'avantages liés aux résultats (CCT 90). Enfin, rien n'est prévu en

matière de lutte contre l'écart salarial hommes-femmes.

- Cette marge salariale est insuffisante et la partie d'augmentation en salaire net exonérée d'ONSS n'apportera rien à la sécurité sociale.
- Le calcul même de la marge salariale est faussé puisque les patrons n'ont pas tenu compte des subsides salariaux dont ils bénéficient.

Enfin, ce compromis ne rencontre pas les quatre objectifs que nous avons définis en front commun :

- la sauvegarde et le renforcement du pouvoir d'achat ;
- la sauvegarde d'une sécurité sociale fédérale forte ;
- la mise en œuvre d'une politique de relance et d'investissements créatrice d'emplois de qualité ainsi que la garantie de services publics de qualité et l'arrêt des attaques contre les statuts dans la fonction publique ;
- la mise en œuvre d'une fiscalité juste via la contribution plus équitable des revenus du capital.

Par ailleurs, la disponibilité active des prépensionnés (RCC) et des chômeurs âgés demeure inacceptable.

Nos militants se sont mobilisés pour défendre ces revendications. La FGTB ne veut pas les laisser tomber en acceptant un compromis aussi injuste.

Le Bureau fédéral de la FGTB a évalué la situation suite à la rencontre avec le gouvernement du 30 janvier 2015. Le Comité fédéral du 10 février 2015 a déterminé les moyens de réactions, de préférence en front commun, à mettre en œuvre pour s'opposer à ces mesures injustes à l'égard des travailleurs du privé et du public ainsi que des allocataires sociaux. ■





## Plans de délestage et risque de black-out... la lumière sur la situation actuelle !

Le redémarrage de Doel 4 fin décembre a permis d'éloigner un peu le risque de pénurie d'électricité mais l'arrêt programmé de Doel 1 nous rappelle les risques encourus si l'hiver avait été beaucoup plus rude. Les plus gros doutes sont maintenant concentrés sur l'hiver prochain. À ce moment-là le sort de Doel 1 et Doel 2 devrait être connu, prolongation ou pas ? Pour rappel, le cabinet de la ministre de l'Énergie négocie avec Electrabel le cadre juridique lié à la prolongation de ces deux réacteurs pour une durée de dix ans. La loi de sortie du nucléaire prévoyait initialement que Doel 1 s'arrête le 15 février (c'est fait) et Doel 2 le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Toujours est-il que sans ces deux réacteurs, le parc d'électricité belge perdra une capacité de 866 MW. Sans compter les centrales électriques qui s'arrêteront encore en 2015 pour « faute de rentabilité »... Pour éviter le risque de pénurie d'électricité l'hiver prochain, Marie-Christine Marghem a donc décidé d'augmenter les capacités de la réserve stratégique. Cette réserve est activée uniquement en cas de risque de pénurie d'électricité. D'une capacité actuelle de 850 MW, elle est composée d'unités qui, **sans soutien public**, seraient non rentables et donc indisponibles.

Dans un arrêté ministériel, la ministre de l'Énergie a demandé à Elia de constituer une réserve additionnelle de 2 750 MW. Si l'appel d'offres est concluant, on arriverait à une capacité totale de 3,600 MW, c'est une puissance supérieure à trois réacteurs nucléaires. Précisons que cette capacité pourrait être revue à la baisse si Doel 3 et Tihange 2 étaient remis en service avant la fin juin. Ces deux réacteurs ont été arrêtés après la découverte de **défauts laminaires** (entendez défauts internes dus au laminage du métal à la construction) dans leur cuve, défauts que la cupidité de la presse les pousse à appeler « microfissures » pour continuer à vendre du papier !

Ceci dit, sera-t-il réellement possible de mettre sur pied cette réserve de 3 600 MW ? Tout dépendra si les producteurs répondent favorablement à l'appel d'offres. Ceux qui possèdent des unités de production à l'arrêt ont **l'obligation** de rendre une offre. La grande question est de savoir si le prix proposé sera accepté. C'est la CREG, le régulateur fédéral de l'énergie, qui doit trancher la question du prix. Et selon ELIA, qui gère l'appel d'offres, on devrait savoir fin juin si l'objectif de 3 600 MW sera atteint.

Il faut ajouter également que la réserve stratégique peut être composée de centrales à l'arrêt mais aussi de clients interruptibles. Sur les 850 MW de la réserve actuelle, 100 MW viennent de clients industriels qui acceptent de diminuer leur consommation en cas de risque de pénurie.

Nous nous posons cependant une question : cette réserve sera-t-elle suffisante pour l'hiver prochain ? Si elle ne l'est pas, que fera-t-on pour l'hiver suivant ? Augmenter encore la capacité de réserve ? Et continuer de subventionner les producteurs avec de l'argent public ?

La vraie question est là !

Cette réserve stratégique, ne représente-t-elle pas à elle seule la preuve que la libéralisation du marché de l'énergie est un échec ? Le client final **devra** à l'avenir ajouter au bas de sa facture d'électricité un certain pourcentage supplémentaire lié à sa participation à cette subvention, une partie de ses impôts servant dorénavant à maintenir la sécurité d'approvisionnement du pays, charge que l'État assumait autrefois à travers un vrai plan d'équipement et qu'il n'assume plus aujourd'hui.

*Le Secrétariat fédéral Gazelco*



## Le **sur certains changements du gouvernement Michel 1<sup>er</sup>**

*Les mesures d'économies sur les allocations de crédit-temps ont été publiées au Moniteur belge du 31 décembre*

**2014 (AR du 30/12/2014). En voici une explication.**

La nouvelle réglementation entre en vigueur à partir du 1/01/2015 et s'applique à toutes les premières demandes d'allocations à partir de cette date. Par « premières demandes », il faut entendre de nouvelles demandes ou des prolongations sous une autre forme ou un autre régime (pas la poursuite d'une interruption identique).

### Quelles sont les nouvelles règles ?

#### 1. Les allocations sont désormais limitées au crédit-temps avec motif

À partir du 1/01/2015, des allocations d'interruption ne peuvent plus être obtenues au niveau de l'ONEM que pour :

- Le soin aux enfants de moins de 8 ans, enfants handicapés de moins de 21 ans, membres de la famille gravement malades jusqu'au 2<sup>e</sup> degré et patients palliatifs, ceci pendant 48 mois maximum.
- Pour le suivi d'une formation agréée, ceci durant maximum 36 mois.

La durée constitue un maximum et il n'y a pas de scission possible. Vous ne pouvez jamais obtenir des allocations de l'ONEM durant plus de 36 ou 48 mois, que vous preniez un crédit-temps à temps plein, à mi-temps ou sous forme d'1/5<sup>e</sup>.

- Pour les soins aux enfants de moins de 8 ans, les membres de la famille gravement malades et les patients palliatifs, il faut une CCT sectorielle ou d'entreprise pour la forme temps plein ou mi-temps. La conclusion d'une CCT n'est pas requise pour le crédit-temps à mi-temps ou à temps partiel s'il s'agit de vos propres enfants malades ou atteints d'un handicap.

#### 2. Le crédit-temps sans motif est encore possible, mais sans allocation

Tout ce qui précède (concernant les allocations), est repris dans l'arrêté royal.

Le droit de s'absenter de son travail dans le cadre du crédit-temps est réglé dans la CCT 103. Cette CCT n'a pas été modifiée, cela signifie que vous avez encore droit à prendre un crédit-temps de 12 mois sans motifs, mais que vous n'obtiendrez plus d'allocations dans ce cadre. Cette période

ne sera donc pas non plus prise en compte pour le calcul de votre pension.

#### 3. Emplois de fin de carrière : 60 ans comme règle générale

À partir du 1/01/2015, vous devez avoir 60 ans à la date de début de votre emploi de fin de carrière, à condition de justifier d'une carrière de 25 ans comme salarié au moment de la communication écrite à l'employeur. Enfin, vous devez avoir été employé 2 ans auprès de ce dernier. Il est possible de convenir avec votre employeur de raccourcir cette condition d'ancienneté.

Pour les 25 années de carrière comme salarié, les périodes de chômage ou les précédentes périodes de crédit-temps ou d'interruption de carrière à temps plein ne sont pas prises en compte. La maladie et l'invalidité, le repos compensatoire, les congés familiaux sont par contre bien pris en compte.

#### 4. Emplois de fin de carrière exception en 2015 : 55 ans pour les entreprises en difficultés ou restructuration, carrières longues ou métiers lourds

Pour les travailleurs suivants, un emploi de fin de carrière est quand même possible à 55 ans :

- Ils sont occupés dans une entreprise reconnue comme en difficultés ou restructuration au moment de la demande de l'emploi de fin de carrière.
- Ils justifient de 35 années de carrière en tant que salarié (selon la condition de carrière pour le RCC) au moment de la communication à l'employeur.
- Au moment de la communication à l'employeur, ils ont :
  - soit travaillé au moins 20 ans dans un régime de travail de nuit CCT 46,
  - soit une attestation d'incapacité médicale dans le secteur de la construction, attestation délivrée par le médecin du travail,
  - soit exercé un métier lourd durant au moins 5 ans les 10 dernières années,
  - soit exercé un métier lourd pendant au moins 7 ans les 15 dernières années.

Pour la définition de métier lourd, on utilise ici la définition qui vaut pour le RCC Équipes alternantes, travail de nuit ou services interrompus. .

5. À partir de 2016, l'âge minimum sera progressivement relevé, pour être absorbée, en 2019, par le système général

2016	2017	2018	2019
56 ans	57 ans	58 ans	60 ans

Le relèvement de l'âge peut encore être évité si, au CNT, une CCT est conclue pour la période 2015-2016 à 55 ans au moins et si un certain nombre de conditions sont remplies. De plus, la CP ou l'entreprise en cas de reconnaissance comme entreprise en difficultés ou en restructuration peut aussi signer une CCT en exécution de la CCT-CNT. La CCT-CNT peut être prolongée et adaptée après 2016, l'âge minimum étant alors progressivement relevé selon un phasage dans le temps.

6. Les emplois de fin de carrière « ancien régime », sans allocations sont toujours possibles

Ici aussi, la CCT 103, qui règle le droit de s'absenter de son travail, est toujours d'application. Ainsi, à partir de l'âge de 55 ans, vous pouvez toujours travailler à mi-temps ou avec une réduction de 1/5<sup>e</sup>, mais vous n'obtenez plus d'allocations pour ce faire. Votre pension aussi sera calculée sur la base d'un mi-temps ou d'un 4/5<sup>e</sup>.

Les exceptions à 50 ans pour les carrières longues, entreprises en difficultés ou en restructuration ou métiers lourds sont aussi maintenues pour ce qui est de l'absence, mais vous ne pouvez plus non plus obtenir d'allocations dans ce cadre.

## Mesures transitoires

Des mesures transitoires ont été prévues pour ceux qui étaient proches des conditions ou qui avaient déjà planifié leur carrière d'une certaine façon.

Peuvent faire valoir leurs droits aux anciennes conditions :

- soit les nouvelles demandes de travailleurs qui ont informé leur employeur avant le 1/01/2015 et qui rentrent leur demande à l'ONEM avant le 1/04/2015 et qui font valoir leur droit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- soit les prolongations de travailleurs qui se trouvent déjà dans un système de crédit-temps sans motif ou de fin de carrière pour une durée déterminée. Une prolongation est possible à condition que ce soit dans le même système (même horaire) ;
- soit les nouvelles demandes après le 31/12/2014 de travailleurs de 50 ans au moins qui travaillent dans une entreprise reconnue en difficultés ou restructuration dont la date de début de la reconnaissance est antérieure au 9 octobre 2014, pour autant que l'entreprise prouve que ce faisant, des licenciements ou RCC ont pu être évités ;
- soit de travailleurs qui étaient déjà dans un emploi de fin de carrière avant 2015, mais qui l'avaient temporairement interrompu à la suite d'une reprise du travail à temps plein, d'une maladie ou de la prise d'un congé thématique, pour autant que la nouvelle demande intervienne en 2015.

*Michel Houart*



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

# BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

## BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																															
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32											
1.647,67	1.003,9	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162											
CLASSE	TENSION SPANNING	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32										
1	210	3.473,60	3.612,54	3.751,49	3.890,43	4.029,37	4.168,32	4.272,53	4.376,73	4.480,95	4.585,15	4.689,36	4.793,57	4.897,78	5.001,98	5.106,20	5.210,40	5.279,87	5.349,34	5.418,82	5.488,29	5.557,76	5.627,23										
2	197	3.258,57	3.388,92	3.519,25	3.649,60	3.779,94	3.910,28	4.008,04	4.105,80	4.203,55	4.301,31	4.399,07	4.496,83	4.594,58	4.692,34	4.790,10	4.887,85	4.953,02	5.018,19	5.083,37	5.148,54	5.213,71	5.278,88										
3	185	3.060,08	3.182,48	3.304,88	3.427,28	3.549,69	3.672,10	3.763,89	3.855,70	3.947,50	4.039,30	4.131,11	4.222,91	4.314,71	4.406,51	4.498,32	4.590,11	4.651,32	4.712,52	4.773,73	4.834,92	4.896,12	4.957,33										
4	174	2.878,13	2.993,25	3.108,38	3.223,50	3.338,63	3.453,75	3.540,09	3.626,44	3.712,78	3.799,13	3.885,47	3.971,82	4.058,16	4.144,50	4.230,85	4.317,19	4.374,76	4.432,32	4.489,88	4.547,44	4.605,00	4.662,56										
5	164	2.712,72	2.821,23	2.929,73	3.038,24	3.146,75	3.255,26	3.336,64	3.418,03	3.499,40	3.580,79	3.662,17	3.743,55	3.824,93	3.906,32	3.987,69	4.069,08	4.123,33	4.177,59	4.231,84	4.286,09	4.340,35	4.394,60										
6	156	2.580,39	2.683,61	2.786,82	2.890,04	2.993,25	3.096,47	3.173,88	3.251,29	3.328,70	3.406,11	3.483,52	3.560,93	3.638,34	3.715,77	3.793,18	3.870,59	3.922,20	3.973,80	4.025,41	4.077,02	4.128,62	4.180,23										
7	150	2.481,15	2.580,39	2.679,64	2.778,89	2.878,13	2.977,38	3.051,81	3.126,24	3.200,67	3.275,11	3.349,54	3.423,98	3.498,41	3.572,85	3.647,28	3.721,72	3.771,34	3.820,96	3.870,59	3.920,21	3.969,83	4.019,45										
8	145	2.388,44	2.494,38	2.594,31	2.694,24	2.794,17	2.878,13	2.950,08	3.022,03	3.093,99	3.165,94	3.237,89	3.309,85	3.381,80	3.453,75	3.525,71	3.597,66	3.645,62	3.693,60	3.741,57	3.789,53	3.837,50	3.885,47										
9	140	2.315,74	2.408,37	2.501,00	2.593,63	2.686,26	2.778,89	2.848,36	2.917,83	2.987,30	3.056,77	3.126,24	3.195,71	3.265,18	3.334,65	3.404,12	3.473,60	3.519,91	3.566,23	3.612,54	3.658,86	3.705,17	3.751,49										
10	135	2.233,02	2.322,35	2.411,67	2.501,00	2.590,31	2.679,64	2.746,63	2.813,62	2.880,61	2.947,60	3.014,59	3.081,58	3.148,57	3.215,56	3.282,55	3.349,54	3.394,21	3.438,87	3.483,52	3.528,19	3.572,86	3.617,50										
11	130	2.150,32	2.236,34	2.322,35	2.408,37	2.494,38	2.580,39	2.644,90	2.709,41	2.773,92	2.838,43	2.902,94	2.967,45	3.031,96	3.096,47	3.160,98	3.225,49	3.268,50	3.311,50	3.354,50	3.397,51	3.440,52	3.483,52										
12	125	2.067,62	2.150,32	2.233,02	2.315,74	2.398,44	2.481,15	2.543,17	2.605,20	2.667,23	2.729,26	2.791,28	2.853,31	2.915,35	2.977,38	3.039,40	3.101,43	3.142,78	3.184,13	3.225,49	3.266,84	3.308,19	3.349,54										
13	120	1.984,91	2.064,31	2.143,71	2.223,11	2.302,50	2.381,89	2.441,44	2.501,00	2.560,54	2.620,09	2.679,64	2.739,18	2.798,73	2.858,27	2.917,83	2.977,38	3.017,07	3.056,77	3.096,47	3.136,16	3.175,87	3.215,56										
14	115	1.902,21	1.978,30	2.054,39	2.130,48	2.206,56	2.282,65	2.338,72	2.394,78	2.450,85	2.510,91	2.567,99	2.625,05	2.682,12	2.739,18	2.796,25	2.853,31	2.891,36	2.929,40	2.967,45	3.005,50	3.043,55	3.081,58										
KLASSE	100	1.654,10	1.720,26	1.786,42	1.852,59	1.918,75	1.984,91	2.034,53	2.084,16	2.133,78	2.183,40	2.233,02	2.282,65	2.332,27	2.381,89	2.431,52	2.481,15	2.514,23	2.547,31	2.580,39	2.613,47	2.646,55	2.679,64										

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lisse) Montants en euro  
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien:

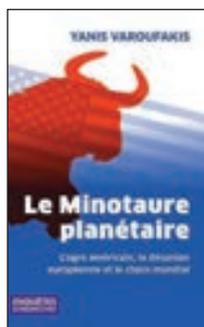
142,3

de vroegere indexforfait:

142,3



## À LIRE



### Le Minotaure planétaire

L'équilibre économique du monde, et sa prospérité, sont des choses bien trop sérieuses pour qu'on les laisse aux mains des marchés. C'est ce qu'ont bien compris les États-Unis, qui s'arrogèrent, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale le rôle de maître d'œuvre de la reconstruction du monde occidental, notamment par l'abandon de l'étalon-or en 1971. C'est à cette période que Yanis Varoufakis donne le nom de Minotaure planétaire. Grâce à lui *Wall Street* vit sa richesse s'accroître sans limite, et sans retenue. Mais le Minotaure succomba à la courte vue et à l'irrépressible cupidité de ceux-là mêmes qui étaient censés le protéger. De notre côté de l'Atlantique, la création de l'euro fut pour Bonn (puis Berlin) l'occasion rêvée de s'approprier un « Minotaure » européen. La mort du Minotaure planétaire en 2008 marquera une des crises les plus dévastatrices qui se soit jamais abattue sur l'humanité.

Ministre des finances de la Nouvelle Grèce, **Yanis Varoufakis** est un économiste iconoclaste qui se définit lui-même à la fois comme keynésien et « marxiste imprévisible ». Européen convaincu mais vif critique de la manière dont l'euro fut construit, il dénonce les plans de sauvetage de la Grèce imposés par la Troïka.

**Yanis Varoufakis, *Le Minotaure planétaire. L'ogre américain, la désunion européenne et le chaos mondial*, Éd. Enquêtes & Perspectives, Paris, décembre 2014, 384 p., 22,89 €.**

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Plus que jamais : la lutte continue
- 4 / Immigration • Mensonges et fantasmes sur l'immigration
- 7 / Le mot qui pue • Politique
- 8 / IRB • Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !
- 9 / ACS • Non au tourisme médical
- 10 / Concertation sociale • Pourquoi la FGTPB n'a-t-elle pas donné son accord ?

### Infos GAZELCO

- 11 / Édito • Plan de délestage et risque de black-out... la lumière sur la situation actuelle !
- 12 / Le point sur certains changements du gouvernement Michel 1<sup>er</sup>
- 14 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

[www.gazelco.be](http://www.gazelco.be)

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11